

## **Société Foncière Lyonnaise : Avis de stabilisation**

**Distribution, directe ou indirecte, interdite aux États-Unis ou dans tout pays où une telle distribution serait illégale**

### **Société Foncière Lyonnaise**

#### **Avis de stabilisation**

HSBC Bank plc indique par les présentes que le ou les Stabilising Managers sous-nommés pourront stabiliser l'offre des titres suivants conformément au règlement de la Commission européenne (CE) n° 2273/2003, portant modalités d'application de la Directive sur les abus de marché (2003/6/CE).

#### **Titres :**

Émetteur :	<b>Société Foncière Lyonnaise</b>
Garant (le cas échéant) :	S.O.
Montant nominal global :	500 000 000 €
Description :	500 MM EUR 4,625 % exigible au 25 mai 2016
Prix offert :	99,603
Autres termes de l'offre :	

#### **Stabilisation :**

Stabilising Manager(s) :	HSBC Bank plc
Date initiale prévue de la période de stabilisation :	17 mai 2011
Date finale prévue de la période de stabilisation :	15 juin 2011
Existence, montant maximum et conditions d'utilisation de l'attribution de contingents plus élevés :	5 % du montant nominal global

Dans le cadre de l'offre des titres ci-dessus, les Stabilising Managers peuvent attribuer des contingents plus élevés ou effectuer des opérations dans le but de soutenir le prix du marché des titres à un niveau plus élevé que celui qui serait par ailleurs en cours. Il n'est cependant pas garanti que les Stabilising Managers adoptent des mesures de stabilisation et si de telles mesures sont entreprises, elles pourront être abandonnées à tout moment.

Ce communiqué est publié à titre informatif uniquement et ne constitue pas une invitation ou une offre d'émission, de souscription ou par ailleurs d'acquisition ou d'aliénation de tout titre de l'émetteur dans toute juridiction.

Ce communiqué et l'offre de titres à laquelle il se rapporte ne sont adressés et destinés qu'aux personnes vivant hors du Royaume-Uni, et aux personnes vivant au Royaume-Uni qui ont une expérience professionnelle dans le domaine des investissements ou qui possèdent une fortune appréciable aux termes de l'article 12(5) de le décret de 2005 relative à la loi de 2000 sur les marchés et services financiers (promotion financière), à l'exception de toute autre personne au Royaume-Uni.

En outre, dans le cas et la mesure où ce communiqué est transmis, ou l'offre de titres à laquelle il se rapporte est faite, dans tout État membre de l'EEE ayant adopté la directive 2003/71/CE (ainsi que toute mesure de mise en application en vigueur dans tout État membre, la « Directive de prospectus ») avant la publication d'un prospectus sur les titres ayant été approuvé par l'autorité compétente dans cet État membre, conformément à la Directive de prospectus (ou ayant été approuvé par une autorité compétente dans un autre État membre et signifié à l'autorité compétente dans cet État membre, conformément à la Directive de prospectus), ce communiqué et l'offre ne sont adressés et destinés qu'aux personnes dans cet État membre qui sont des investisseurs qualifiés au sens de la Directive de prospectus (ou qui sont d'autres personnes auxquelles l'offre peut être adressée de façon légale), à l'exception de toute autre personne dans cet État membre.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres aux États-Unis. Les titres n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrés en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 et ne peuvent pas être offerts ou vendus aux États-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement. Ces titres ne feront l'objet d'aucune offre publique aux États-Unis.

Le texte du communiqué issu d'une traduction ne doit d'aucune manière être considéré comme officiel. La seule version du communiqué qui fasse foi est celle du communiqué dans sa langue d'origine. La traduction devra toujours être confrontée au texte source, qui fera jurisprudence.

## **Contacts**

HSBC Plc

Holly Cutler

Téléphone : +44 207 991 5887

Source: Societe Fonciere Lyonnaise

